

Même si un employeur n'exerce à peu près aucune influence sur les autres causes de transformation industrielle, il n'en est pas moins vrai qu'il exerce effectivement un contrôle sur la transformation industrielle par l'automatisation. C'est justement dans ce domaine que l'employeur devrait, selon moi, être obligé par la loi de négocier avec le syndicat les questions de recyclage, de déplacement, de stabilité du revenu, du salaire de cessation d'emploi, de la retraite anticipée et autres modes d'assistance destinés à aider les employés atteints par l'automatisation. Ces négociations devraient, selon moi, être obligatoires, même si les changements à apporter doivent entrer en vigueur en même temps qu'une convention collective, que celle-ci ait prévu ou non la possibilité de changements entraînant une diminution des emplois.

Je conviens que l'automatisation doit jouer un rôle essentiel si notre économie canadienne veut rester dynamique. Le rapport du groupe d'étude Woods signale à juste titre que, pour la société dans son ensemble, l'évolution est la clef de l'accroissement de la productivité qui est nécessaire à la satisfaction des besoins et des désirs du public. En outre, les entreprises individuelles doivent absolument évoluer pour être à même de survivre à la concurrence. Comme le député de Moose Jaw (M. Skoberg) l'a si bien dit mardi soir: le changement est essentiel.

Cependant, monsieur l'Orateur, on ne peut lâcher la bride à l'évolution industrielle, malgré ses avantages manifestes, en recourant à l'automatisation sans se préoccuper des difficultés qui s'ensuivent nécessairement pour les travailleurs déplacés. Le fait que l'introduction d'un processus de fabrication automatique profitera non seulement à celui qui l'utilise mais aussi à ses camarades de travail, et même à l'ensemble de la société canadienne, ne console guère l'homme dont l'emploi a été supprimé par la machine. Il dira comme je dirais moi-même dans la même situation: «Tant mieux pour vous, mais que vais-je devenir?»

En tant que représentants de la société canadienne nous devons répondre à cet homme. Il a peur, et sa crainte est justifiée. Nous devons voir à calmer cette crainte, et toute mesure que nous prendrons se justifie pour des raisons économiques et sociales. Du point de vue économique, on comprend le bien-fondé des mesures destinées à prévenir la résistance naturelle à cette forme d'évolution qui résulterait de cette crainte. Du point de vue social, une société vraiment juste ne peut tolérer une situation qui permet à la majorité qui profitera de l'évolution d'exiger que la minorité porte le fardeau de cette évolution.

[M. Murphy.]

• (3.40 p.m.)

Je ne sais que trop bien que ma proposition ne résout pas complètement la question harassante que pose le travailleur déplacé. Si on donnait suite à ma proposition, elle ne viendrait en aide qu'à ceux qui sont protégés par des conventions collectives ce qui n'est le cas que de la moitié de la main-d'œuvre. En outre, elle ne protégerait pas ceux qui sont victimes de la conjoncture industrielle attribuable à d'autres causes que l'automatisation. D'ailleurs, pour répondre aux questions que poseront ces gens-là, il faudrait plus de temps que je n'en dispose aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, je sais aussi que la proposition que je fais maintenant pour soulager la misère provenant de l'automatisation n'est pas aussi extrême que d'autres propositions dont j'ai naguère été partisan—ce que ne manqueront pas de me rappeler, j'en suis sûr, mes chers amis de Sault-Ste-Marie, qui appartiennent à la section locale 2251 du syndicat des métallurgistes unis d'Amérique. J'ai naguère adopté l'attitude qu'expose le rapport Friedman à propos de cette question. Trois facteurs importants distincts ont provoqué mon changement d'attitude.

D'abord, l'augmentation alarmante du nombre des grèves et les torts irréparables qu'a subis l'économie de notre pays m'ont porté à réfléchir sérieusement à toutes les propositions qui multiplieraient les occasions de grève. Il ne me semble pas justifié de fournir des moyens de bouleverser la stabilité économique à laquelle on s'attend après la signature d'une convention collective. Agir de la sorte serait comme si l'on fournissait à des nations belliqueuses un approvisionnement en armes illimité.

Deuxièmement, je me suis rendu compte que malgré leurs vertus nombreuses, les conventions collectives ne peuvent pas créer d'emplois et on ne devrait pas exiger qu'elles le fassent. Tout ce qu'elles peuvent faire c'est fournir un moyen de préserver des emplois caducs en sanctionnant la pratique du travail inutile ou en déplaçant les titulaires d'emploi par adoption notamment de programmes de retraite anticipée qui encouragent les travailleurs âgés à prendre leur retraite pour céder la place aux jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Mais les conventions collectives ne créent pas d'emplois, et le croire c'est se bercer d'illusions.

Enfin, les propositions du rapport Friedman dans ce domaine m'ont moins plu à mesure que je prenais une conscience plus aiguë de la mise en garde du conseil économique: le Canada doit se préoccuper essentiellement d'accroître son efficacité industrielle. Pour survivre en tant que nation, nous devons pou-